

209C0759
FR0010214064-FS0307

28 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 25 mai 2009, la société par actions simplifiée Financière de Champlain (3, rue La Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2009, par suite d'une cession d'actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 153 667 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 3,84% du capital et 2,24% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 6 872 993 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.